



**SOMMAIRE DES COMMENTAIRES DES  
PARTIES PRENANTES – DE LA  
POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES  
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX  
2022**

# POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

## ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DE LA POLITIQUE AU-DELÀ DE LA GESTION DES RISQUES



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*La majorité des parties prenantes sont d'accord pour élargir la portée de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux afin de rendre compte de l'ensemble de l'approche d'EDC à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

- **Adopter une portée de politique plus vaste** : La clientèle et les associations des secteurs sont généralement favorables à l'élargissement de la portée de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux au-delà de la gestion des risques.
- **Passer de « réactifs » à « proactifs »** : Les parties prenantes font remarquer qu'une portée plus vaste permet de délaisser la gestion réactive du risque au profit d'un rendement ESG proactif.
- **Aller au-delà de l'intention pour formuler des mesures** : Certaines parties prenantes étaient d'avis que la politique devrait énoncer clairement les mesures qui sous-tendent les politiques et les pratiques d'EDC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.
- **Veiller à ce que l'expertise et la capacité internes soient disponibles avant d'élargir la portée de la politique** : Les groupes sectoriels des secteurs ont recommandé qu'EDC veille à ce qu'il y ait un niveau approprié d'expertise et de capacité internes avant d'élargir la portée de la politique.
- **Rester axé sur le client** : Les parties prenantes estiment que le principal devoir d'EDC est de soutenir les entreprises canadiennes et qu'elle ne devrait pas jouer le rôle d'organisme de réglementation.
- **Clarifier la composition du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux** : Les parties prenantes veulent des éclaircissements sur la façon dont les politiques s'imbriquent.

- **Appuyer l'élargissement de la portée** : Les organisations de la société civile (OSC) entendent sur l'élargissement de la portée de la politique afin tenir compte de l'engagement d'EDC et son potentiel pour jouer un rôle de chef de file dans la sphère des facteurs ESG.
- **Énoncer avec clarté le lien entre les politiques d'EDC et les engagements ESG** : Les OSC aimeraient voir un lien clair entre les politiques d'EDC (c.-à-d. la gestion des risques environnementaux et sociaux, les droits de la personne ou les changements climatiques) et les engagements ESG d'EDC énoncés dans la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux.
- **Aller au-delà de la « gestion des risques » pour saisir le rôle d'EDC dans la création d'un environnement favorable** : Certaines OSC ont indiqué qu'un élargissement de la portée pourrait permettre à EDC de souligner son engagement à jouer un rôle d'habilitation dans l'avancement des pratiques ESG de la clientèle.
- **Mettre l'accent sur l'incidence positive** : Les parties prenantes estiment qu'EDC devrait cibler et mesurer l'incidence positive nette découlant des décisions d'investissement et du soutien de la clientèle.

- **Adopter une spécificité prudente** : Les parties prenantes internes ont discuté des avantages de maintenir une portée étroite et des objectifs et cibles précis pour éviter de traiter de trop de sujets.
- **Aborder la question avec une ambition prudente** : Les parties prenantes internes ont noté l'opportunité d'aider les clients à améliorer leurs performances ESG et leurs processus de gestion des risques environnementaux et sociaux. Cependant, on s'inquiète aussi de l'excès d'ambition, car la capacité et l'expertise à l'interne doivent être suffisantes pour appuyer l'élargissement de la portée.

# POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

## ABORDER LES THÈMES ÉMERGENTS, NOTAMMENT LA BIODIVERSITÉ



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les clients, les secteurs et les organisations de la société civile s'entendent pour dire que l'inclusion de la biodiversité dans la portée fera d'EDC un chef de file.*

- **Donner l'exemple** : Les clients estiment que la biodiversité est de plus en plus reconnue et importante. Ils ont remarqué qu'il est utile de voir EDC jouer un rôle de chef de file dans les questions environnementales et sociales émergentes, comme la biodiversité, car cela les aide à tracer la voie pour faire progresser leurs propres pratiques en matière de durabilité.
- **Reconnaître la complexité** : Les groupes sectoriels sont d'avis que la biodiversité est un sujet complexe. Avant d'élargir cette portée, EDC doit s'assurer d'avoir une expertise interne en matière de biodiversité.
- **Assurer la cohérence terminologique** : Les parties prenantes aimeraient qu'EDC utilise un langage cohérent en ce qui concerne la biodiversité et les risques liés à la nature.

- **Tirer parti des cadres existants** : Les OSC suggèrent qu'EDC tire parti des nouveaux cadres, comme le Task Force for Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) et le Cadre mondial pour la biodiversité, dans la mesure où elle cherche à intégrer la biodiversité dans les pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux.
- **Être clair au sujet des solutions axées sur la nature** : Pour les sujets complexes, comme les solutions axées sur la nature, les parties prenantes recommandent qu'EDC divulgue clairement les définitions, méthodes, solutions proposées et répercussions prévues pertinentes.

- **Établir une feuille de route pour la biodiversité** : Les employés ont demandé qu'une feuille de route claire soit élaborée pour aider à élaborer son approche de la biodiversité.
- **Agir dans le respect des normes du marché** : Les employés recommandent de commencer par s'aligner sur les normes de la Société financière internationale (SFI), puis d'appliquer des normes supplémentaires en accord avec le secteur financier.
- **Définir le capital naturel** : Les parties prenantes internes ont demandé une définition claire du capital naturel.

# POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

## POSITIONS ET EXCLUSIONS AU NIVEAU DES SECTEURS ET DES ACTIVITÉS



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

***Les parties prenantes de tous les groupes suggèrent à EDC d'adopter une approche réfléchie au moment d'adopter et de divulguer des positions à l'égard de secteurs afin d'éviter les répercussions imprévues et de réduire son influence.***

- **Aborder les exclusions sectorielles avec prudence** : En général, les clients ont fait preuve de prudence en annonçant les positions et les exclusions sectorielles en invoquant la rigidité. Si EDC devait adopter des exclusions, elle devrait s'aligner sur les normes du secteur pour assurer l'avantage concurrentiel des entreprises canadiennes.
- **Maintenir le soutien pour influencer le changement** : Les parties prenantes estiment que les exclusions ont moins d'impact que la mobilisation ciblée. À mesure que des exclusions sont introduites, l'effet de levier et la capacité d'encourager l'amélioration du rendement sont perdus.
- **Mettre l'accent sur les réalisations et non sur l'exclusion** : Les parties prenantes ont suggéré d'adopter des positions claires détaillant les objectifs d'EDC (p. ex., cibles et objectifs en matière de technologies propres, efforts stratégiques, etc.).
- **Adopter une approche équilibrée** : Bien que certains groupes sectoriels aient exprimé leur appui à l'égard des positions et des exclusions, les parties prenantes se montrent prudentes à l'égard de certaines exclusions (p. ex., géographiques), qui pourraient avoir des répercussions sociales importantes sur les collectivités locales.
- **Sensibiliser la clientèle** : Les parties prenantes ont insisté sur l'importance de s'assurer que les clients connaissent explicitement les nouvelles exclusions et restrictions, afin qu'ils ne soient pas pris au dépourvu lorsqu'ils ne sont pas admissibles au soutien d'EDC.

- **Adopter une approche équilibrée à l'égard des exclusions** : Les OSC ont conseillé la prudence en ce qui concerne les exclusions et ont recommandé d'éviter toutes les exclusions au niveau de pays. Une élimination progressive imprévue pourrait entraîner des effets négatifs non voulus, affectant à la fois les moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales. Certains groupes ont recommandé de proposer des solutions de rechange plutôt que des exclusions d'activités ou de secteurs.
- **Adopter une approche fondée sur la science** : Dans la mesure du possible, EDC devrait jumeler ses positions au niveau sectoriel à l'égard d'initiatives scientifiques et industrielles (p. ex., cibles de réduction des émissions de carbone pour le secteur pétrolier).
- **Approfondir les positions pour certains secteurs** : Les groupes aimeraient qu'EDC clarifie davantage le soutien qu'elle offre aux secteurs et activités à fortes émissions, comme les combustibles fossiles.

- **Éviter l'imposition de restrictions excessives** : Les parties prenantes internes appuient la divulgation des positions sectorielles. Toutefois, elles conseillent de ne pas imposer de restrictions excessives lors de l'établissement de ces positions, compte tenu de notre mandat d'appuyer les entreprises canadiennes. Elles recommandent qu'EDC fournisse des éclaircissements, sans prendre de positions trop restrictives.
- **Faire preuve de prudence à l'égard des positions sensibles** : Les parties prenantes internes insistent sur le fait que les positions internes doivent être retravaillées en vue d'une divulgation publique (c.-à-d. sous forme d'étude de cas).

# DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

## RATIONALISER L'EXPÉRIENCE CLIENT ET L'EFFICACITÉ DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE



### CLIENTS ET SECTEURS



### À L'INTERNE

*Les clients et les parties prenantes internes ont identifié des irritants concernant la présente application de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale.*

- **Améliorer les exigences initiales de la clientèle** : La clientèle et les groupes sectoriels veulent plus de précisions sur les documents, les ressources et les divulgations qui seront nécessaires. Comme certaines divulgations prennent plus de temps, la clientèle a indiqué que cela aiderait à simplifier le processus.
- **Harmonisation avec les autres prêteurs et les cadres normalisés** : La clientèle a indiqué que chaque institution financière a des exigences de contrôles préalable différentes, ce qui est compliqué et onéreux pour l'emprunteur. Pour simplifier le processus de contrôle préalable, la clientèle recommande de tirer parti des cadres communs de divulgation dans la mesure du possible.
- **Choisir le contrôle préalable en fonction du client** : La clientèle recommande à EDC de tirer parti des renseignements existants sur les clients provenant du contrôle préalable antérieur pour accélérer le processus d'examen des projets.
- La clientèle encourage également EDC à envisager de tirer parti des certifications des secteurs comme moyen de satisfaire aux exigences de de contrôle préalable.
- **Assurer une approche sectorielle** : Les clients notent que les critères de contrôle préalable liés au projet doivent être propres au secteur et au territoire afin de s'assurer que les risques les plus pertinents sont contrôlés et que le contrôle préalable est simplifié pour le client.
- **Reconsidérer le seuil** : Les clients et les groupes sectoriels font remarquer que le seuil de 10 millions de dollars est inférieur à la norme de l'industrie pour déclencher un examen du projet. Les groupes sectoriels ont conseillé de veiller à ce que le processus de contrôle préalable ne limite pas l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- **Veiller à ce qu'EDC harmonise son processus avec celui de ses pairs** : Les parties prenantes internes ont indiqué que l'application d'une directive en matière d'évaluation environnementale et sociale peut être déclenchée pour les installations générales de l'organisation (s'il est lié à un projet). Dans ces cas, EDC peut être la seule institution financière à demander un examen de projet.
- **Supprimer le déclencheur de promotion de l'approvisionnement** : Les employés recommandent de retirer la promotion de l'approvisionnement comme déclencheur potentiel en raison de son incertitude et de son application minimale. L'exigence déclenche un examen d'une directive en matière d'évaluation environnementale et sociale s'il y a une estimation de l'approvisionnement au cours des cinq prochaines années. L'exigence est fondée sur un degré élevé d'incertitude et pose un défi à la fois pour EDC et pour la clientèle.
- **Optimiser les échéanciers** : Les pairs effectuent habituellement leurs examens de projet dans des délais plus serrés qu'EDC. Les gestionnaires de comptes ont souligné l'importance de fournir des précisions sur les délais au client pendant le processus de contrôle préalable.
- **Simplifier le processus pour les installations de projets multiples** : Certaines parties prenantes internes recommandent d'élaborer des critères d'admissibilité qui rapprochent le contrôle préalable ESG d'EDC et l'efficacité opérationnelle afin de faciliter les installations à projets multiples, particulièrement dans le domaine des technologies propres et de l'énergie renouvelable.

# DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

## S'EFFORCER D'INFLUENCER ET DE MAINTENIR LES PRATIQUES EXEMPLAIRES



### CLIENTS ET SECTEURS



### À L'INTERNE

*La clientèle et les parties prenantes internes ont cerné plusieurs autres occasions d'améliorer la clarté et de s'aligner sur les pratiques exemplaires.*

- **Définir clairement « impact environnemental et social négatif »** : Certaines parties prenantes ont indiqué que la définition est trop large et aimeraient une définition plus précise.
- **Apporter plus de clarté au sujet de l'examen environnemental et social** : On a demandé plus de clarté à propos de l'examen environnemental et social prévu dans la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, plus précisément sur les projets liés au pétrole et au gaz.
- **S'efforcer de réduire les obstacles au financement** : Les groupes sectoriels ont fait remarquer que les PME détiennent la solution pour de nombreuses technologies et solutions émergentes, et ils veulent s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle important à ce que ces entreprises reçoivent du financement.
- **Favoriser un changement positif** : Bien qu'ils soient onéreux, la clientèle apprécie généralement les processus de contrôle préalable d'EDC liés aux projets, ce qui encourage la Société à améliorer ses pratiques et ses divulgations.

- **Faire une analyse comparative pour s'aligner sur les pratiques des secteurs** : Les parties prenantes conseillent une analyse comparative pour comprendre l'harmonisation avec le marché et les principales normes internationales.
- **Apporter davantage de clarté à propos des normes du pays hôte** : Les parties prenantes internes recommandent d'énoncer clairement les exigences du pays hôte et les exigences de contrôle préalable.
- **Harmonisation minutieuse avec les normes internationales** : Comme la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale s'aligne à la fois sur les Approches communes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sur les Principes de l'Équateur, les parties prenantes internes encouragent l'application équilibrée de ces normes conformément aux normes des secteurs. La politique devrait également refléter les mises à jour de ces normes internationales, telles que les Principes de l'Équateur 4 (PE4).
- **Illustrer comment les normes internationales s'harmonisent avec la gestion du risque** : Certaines OSC recommandent d'inclure un arbre de décision visuel illustrant le processus d'analyse des risques d'EDC, en plus de décrire comment et pourquoi les Principes de l'Équateur sont appliqués.

# POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## POSITIONS/EXCLUSIONS DES SECTEURS ET AU NIVEAU DES ENJEUX



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les parties prenantes s'entendent sur le fait de clarifier l'approche d'EDC à l'égard des secteurs à forte intensité carbonique, mais suggèrent que la politique reflète également la situation de la transition énergétique dans son ensemble.*

- **Maintenir une vision de la situation dans son ensemble :**
  - La clientèle souligne que la transition énergétique est nuancée et que le gaz naturel aura un rôle important à jouer pendant la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.
  - Les parties prenantes ont également souligné l'importance de maintenir la sécurité énergétique.
  - Elles laissent entendre qu'il pourrait être contre-productif d'imposer des exclusions strictes sans appuyer une voie de transition.
- **Catalyser la technologie de CUSC et d'autres technologies de transition :** Les groupes sectoriels suggèrent de tirer parti de l'influence d'EDC pour aider à développer le marché de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) et aider les entreprises canadiennes à exporter des technologies novatrices et propres à l'étranger.
- **Maintenir l'effet de levier :** Les parties prenantes ont indiqué que des exclusions strictes limitent la capacité d'EDC d'influencer et de financer la transition énergétique.

- **Clarifier l'approche à l'égard des changements climatiques :** Les OSC recommandent de communiquer une approche claire sur le changement climatique, afin de servir de guide aux parties prenantes.
- **Clarifier au-delà de la politique sur le charbon thermique :** Les OSC ont indiqué qu'elles appuyaient l'établissement d'autres engagements au-delà des exclusions visant la politique sur le charbon thermique, afin d'améliorer la clarté et le leadership.
- **Inclure le secteur des industries extractives :** Les OSC ont suggéré que la Politique sur les changements climatiques reconnaisse le rôle que les industries extractives joueront dans l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Elles recommandent que la détermination et l'atténuation des risques nuancés pour l'industrie extractive soient clairement définies.
- **Limiter le soutien pour les combustibles fossiles :** Certains groupes préconisent qu'EDC ne fournisse plus de soutien commercial au secteur des combustibles fossiles. Ces intervenants aimeraient plutôt que ce soutien soit réaffecté aux PME du secteur des technologies propres.

- **Tenir compte des nouveaux développements :** Les employés aimeraient qu'EDC décrive les cadres et les initiatives qu'elle suit depuis la dernière mise à jour de la politique.
- **Fournir des précisions sur les combustibles fossiles et les secteurs à forte intensité carbonique :** Les parties prenantes internes aimeraient obtenir, dès que possible, des précisions sur le soutien qu'offre EDC aux secteurs des combustibles fossiles et à forte intensité carbonique. Elles font remarquer qu'il sera important de faire la distinction entre les secteurs et de reconnaître la nécessité d'investir dans certains secteurs pour les aider à décarboner (plutôt que de vendre).
- **Communiquer le soutien stratégique :** Les parties prenantes aimeraient que la politique reflète les objectifs d'EDC plutôt que de mettre l'accent sur l'exclusion.
- **Établir et communiquer le point de vue d'EDC sur l'énergie nucléaire :** Les parties prenantes internes ont indiqué qu'EDC pourrait être plus transparent à ce sujet en publiant une position claire sur l'énergie nucléaire.

# POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## CLARIFICATION DE L'APPROCHE ET LES PRINCIPALES DÉFINITIONS



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les parties prenantes ont indiqué que la Politique sur les changements climatiques pourrait être améliorée en incluant des définitions détaillées, notamment en ce qui concerne les technologies propres et le financement durable.*

- **Clarifier l'engagement à l'égard de la carboneutralité** : La clientèle recommande d'inclure un libellé concernant l'engagement d'EDC d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- **Clarifier l'harmonisation avec le gouvernement du Canada** : Les clients aimeraient que la politique communique la façon dont EDC travaille avec sa partie prenante, le gouvernement du Canada, pour élaborer une approche en matière de changements climatiques.
- **Clarifier l'approche visant les technologies propres** : Les parties prenantes ont demandé que la stratégie et la spécificité d'EDC en matière de technologies propres soient claires. La clientèle recommande que des technologies de transition soient incluses dans la définition.
- **Clarifier les possibilités de financement durable** : La clientèle aimerait que le financement durable soit plus clair. Elle a également exprimé son intérêt pour la tarification liée aux facteurs ESG. Les groupes sectoriels encouragent les partenariats avec des pairs du secteur financier pour élaborer des définitions et des cadres communs.

- **Définir l'approche à l'égard des engagements du gouvernement** : Les OSC aimeraient voir EDC communiquer clairement son interprétation des engagements de son actionnaire et son harmonisation avec ceux-ci, y compris la déclaration de Glasgow de la COP26 et d'autres engagements gouvernementaux pour le secteur des combustibles fossiles.
- **Amélioration des rapports sur les transactions liées aux technologies propres** : Les parties prenantes aimeraient que les engagements d'EDC en matière de changements climatiques soient plus clairs, et comprennent une définition plus précise des technologies propres et la déclaration des transactions individuelles liées aux technologies propres.
- **Établir et inclure des voies de transition** : Les parties prenantes recommandent de passer de la « croissance » à des « voies de transition », reconnaissant que la croissance économique absolue n'est peut-être pas compatible avec l'engagement d'atteindre la carboneutralité.

- **Mise à jour pour tenir compte des efforts déployés à ce jour** : Les parties prenantes internes recommandent de mettre à jour la politique afin qu'elle reflète les initiatives et les cadres qu'EDC a adoptés jusqu'à maintenant. Communiquer notre engagement d'atteindre la carboneutralité, nos cibles fondées sur la science et notre alignement sur les Principes de l'Équateur.
- **Définition claire de la finance durable** : Les employés ont recommandé que la Politique sur les changements climatiques fournisse des définitions claires du financement durable, du financement de transition et des technologies propres, et qu'elle expose les aspirations d'EDC dans ce domaine.
- **Clarifier l'interprétation et la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Glasgow de la COP26.**

# POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## AUTRES THÈMES IMPORTANTS



### CLIENTÈLE ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les parties prenantes ont souligné d'autres points à améliorer et les possibilités de stimuler davantage l'incidence de la Politique sur les changements climatiques.*

- **Harmonisation avec les cadres existants** : La clientèle encourage EDC à harmoniser ses exigences avec les cadres internationaux, comme celui du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et du Conseil des normes comptables en matière de durabilité (SASB), dans la mesure du possible. La clientèle a également indiqué qu'elle aimerait mieux comprendre comment EDC utilise ces renseignements.
- **Occasion d'influencer les clients** : Certaines parties prenantes ont indiqué qu'EDC devrait encourager les clients à améliorer leur performance climatique (p. ex., les rapports sur la carboneutralité et les émissions).
- **Travailler en collaboration** : Les parties prenantes suggèrent d'utiliser la position d'EDC et ses relations avec les organisations internationales (p. ex., la Société financière internationale) pour avoir une incidence sur l'ensemble des secteurs, ce qui finira par avoir une incidence sur la clientèle.
- **Clarifier l'approche de la gestion des risques** : Plus particulièrement, communiquer l'approche à l'égard des risques physiques et de transition.

- **Maintenir l'interconnectivité des changements climatiques** : Les parties prenantes ont indiqué qu'elles aimeraient voir une plus grande connectivité et une plus grande harmonisation avec les autres politiques du cadre stratégique de gestion des risques environnementaux et sociaux (p. ex., la Politique sur les droits de la personne).
- **Aborder le CUSC avec prudence** : Certaines organisations de la société civile ont recommandé qu'EDC limite son soutien aux technologies comme celle de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) et accorde la priorité aux technologies qui stimuleront l'adoption de nouvelles sources d'énergie.
- **Harmonisation avec les principaux organismes et initiatives internationaux** : Les OSC recommandent l'harmonisation avec des initiatives comme celle de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, de Transitions Pathways International et de l'Agence internationale de l'énergie.

- **Renforcer les évaluations des risques climatiques** : Certaines parties prenantes internes ont recommandé de renforcer le contrôle préalable en matière d'environnement, particulièrement en ce qui concerne les transactions dans les secteurs de l'infrastructure et de l'agriculture.
- **Attirer l'attention sur une expertise crédible liée aux facteurs ESG** : Étant donné que les directives et les normes en matière d'ESG évoluent et exigent une expertise spécialisée, certains intervenants internes ont indiqué qu'EDC devrait diriger les clients vers les sources fiables et faisant autorité en matière d'orientation et de normes ESG lorsqu'elle fournit des conseils sur les ESG.
- **Accroître l'engagement de l'actionnaire** : Les parties prenantes internes ont suggéré qu'un mécanisme officiel pour faciliter l'harmonisation avec l'actionnaire serait utile, particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'énergie, pour favoriser l'harmonisation stratégique.
- **Participer aux initiatives des secteurs** : Les parties prenantes internes ont cerné une occasion de participer à des initiatives des secteurs, comme celles qui font progresser les chaînes d'approvisionnement en énergie renouvelable par l'entremise de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

# POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

## TENIR COMPTE DES GROUPES VULNÉRABLES ET DES QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE



### CLIENTS ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE

*Les parties prenantes ont exprimé leur appui à la reconnaissance explicite d'un engagement à défendre les droits de la personne pour des groupes particuliers et des questions liées aux droits de la personne.*

- **Portée inclusive** : Les groupes sectoriels préconisent l'adoption d'une politique visant à aborder un large éventail d'enjeux liés aux droits de la personne, au-delà de ceux décrits dans le document de travail, afin de veiller à ce que les autres groupes sous-représentés (p. ex., les communautés de personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC), les personnes handicapées et les membres des communautés 2SLGBTQ+) ne soient pas négligés.
- **Renforcer l'engagement envers les peuples autochtones** : La clientèle et les groupes sectoriels conviennent que les droits des peuples autochtones devraient être explicitement reconnus dans la politique. Les intervenants font également remarquer qu'EDC devrait chercher à clarifier la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et tout détail pertinent concernant les exigences relatives au « consentement libre, préalable et éclairé » (CLPE) dans le cadre du contrôle préalable des transactions.
- **Reconnaître les travailleurs vulnérables et l'esclavage moderne** : La clientèle aimerait que la politique expose clairement l'approche et l'engagement d'EDC à l'égard des travailleurs vulnérables (y compris le travail des enfants) et des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Les parties prenantes notent que les institutions financières présentes au Royaume-Uni publient une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, comme l'exige la *Modern Slavery Act* du Royaume-Uni.
- **Reconnaître la santé et la sécurité des collectivités** : La clientèle souligne que la santé et la sécurité sont aussi des enjeux importants en matière de droits de la personne, particulièrement au niveau communautaire (p. ex., l'accès à l'eau potable).
- **Attention au vocabulaire** : Les parties prenantes ont indiqué que la politique devrait inclure des engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes et des peuples autochtones, mais qu'il faut faire une certaine mise en garde contre l'étiquetage des groupes comme étant « vulnérables », plutôt que « sous-représentés ».
- **Reconnaître la DNUDPA** : Les parties prenantes de la société civile conviennent qu'EDC devrait aborder explicitement l'harmonisation avec la DNUDPA et s'engager à défendre les droits des peuples autochtones.
- **Exiger le CLPE des peuples autochtones** : Les OSC aimeraient qu'EDC fasse savoir à sa clientèle qu'elles doivent respecter les droits des peuples autochtones, y compris le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- **Communiquer l'harmonisation avec l'actionnaire d'EDC** : Les OSC veulent des précisions sur la façon dont l'approche d'EDC est harmonisée avec la Politique d'aide internationale féministe d'Affaires mondiales Canada.
- **Évitez d'accorder la priorité à certains droits et enjeux plutôt qu'à d'autres** : Certaines parties prenantes ont prévenu que le fait d'exprimer un engagement à l'égard de certains groupes et enjeux pourrait, par inadvertance, négliger d'autres groupes (p. ex., les membres de la communauté 2SLGBTQ+). EDC devrait maintenir que les droits de la personne sont très vastes et qu'il y a de nombreux droits différents à défendre et à respecter.
- **Évitez le terme « vulnérable »** : La société civile préfère utiliser le terme « marginalisé » plutôt que groupes vulnérables.
- **Prévoir les besoins émergents** : Les parties prenantes ont mentionné la législation proposée sur le travail des enfants au Canada et les nouvelles exigences de déclaration de l'esclavage moderne dont EDC devrait tenir compte dans la mise à jour de sa politique.
- **Adopter une approche fondée sur l'analyse comparative entre les sexes** : Certaines OSC recommandent d'intégrer les normes de performance de la SFI, en particulier en ce qui concerne l'adoption de l'analyse comparative entre les sexes et de mesures sexospécifiques. Il est recommandé d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) aux activités de contrôle préalable et d'appliquer la lentille 2SLGBTQ+.

# POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

## HARMONISATION AVEC LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES



### CLIENTS ET SECTEURS

*Les clients et les acteurs sectoriels ont exprimé des points de vue contradictoires sur la portée de la politique.*

- **Continuer de mettre l'accent sur la clientèle** : Certaines parties prenantes ont indiqué qu'il est approprié de mettre l'accent sur la clientèle et qu'EDC devrait mettre l'accent sur la promotion des pratiques en matière de droits de la personne liées au client. D'autres aimeraient que la portée de la politique soit élargie pour refléter le rôle d'EDC en tant qu'employeur et fournisseur de biens. Quoiqu'il en soit, les intervenants s'entendent généralement pour dire qu'EDC peut avoir la plus grande incidence grâce à ses relations avec la clientèle.
- **Fournir le soutien nécessaire pour l'émission d'avis** : En ce qui concerne l'attente selon laquelle la clientèle doit aviser les collectivités touchées lorsqu'un impact s'est produit, les parties prenantes ont indiqué qu'EDC devrait fournir des conseils supplémentaires dans ce domaine. De plus, EDC a pour rôle d'encourager la coopération avec le Point de contact national (PCN) et l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises lorsque des répercussions se produisent.
- **Donner l'exemple à la clientèle** : Les parties prenantes croient qu'EDC devrait maintenir les mêmes normes que celles attendues de la clientèle, comme l'adhésion à de solides pratiques de diversité et d'inclusion.
- **Opinions partagées sur la granularité des détails** : Certains clients ont indiqué que la politique exprime clairement l'intention d'EDC de faire respecter les droits de la personne, mais ils encouragent EDC à fournir plus de détails sur les pratiques et les processus. En particulier, on souhaite que l'évaluation des répercussions sur les droits de la personne soit plus claire. Les clients cherchent également à obtenir des éclaircissements sur le processus de contrôle préalable continu en matière de droits de la personne, au-delà du contrôle préalable entrepris lors de l'interaction initiale avec EDC. En revanche, certains groupes sectoriels croient que ce niveau de détails devrait être réservé aux documents de procédure internes plutôt qu'à la politique.

*Les clients et les secteurs ont indiqué qu'il était possible pour EDC de tirer parti des mécanismes de règlement des griefs existants plutôt que d'établir ses propres mécanismes.*

- **Tirer parti des mécanismes de règlement des griefs existants** : Les parties prenantes conviennent qu'il serait onéreux pour EDC d'établir un mécanisme de règlement des griefs distinct. Reconnaisant l'importance d'avoir un mécanisme de règlement des griefs en place, les parties prenantes encouragent EDC à explorer des moyens de tirer parti des mécanismes de règlement des griefs existants, notamment :
  - les initiatives du gouvernement fédéral (p. ex., l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises [OCRE]);
  - les mécanismes de règlement des griefs établis par les entreprises pour leurs projets dans lesquels EDC investit.
- **Adopter un mécanisme de règlement des plaintes d'une forme ou d'une autre** : Certains clients ont indiqué qu'un mécanisme de règlement des griefs est essentiel, précisant qu'EDC doit maintenir les mêmes normes que celles attendues de la clientèle. Ils recommandent de formaliser les processus existants pour former un mécanisme de règlement des griefs cohérent, et de travailler avec la clientèle pour améliorer la préparation aux recours.

# POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

## AUTRES THÈMES IMPORTANTS



### CLIENTS ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les parties prenantes ont souligné d'autres points à améliorer et d'autres possibilités de générer d'autres répercussions-*

- **Divulguer les progrès** : La clientèle recommande de produire régulièrement des rapports sur la mise en œuvre des engagements stratégiques liés aux droits de la personne et sur le rendement connexe.
- **Assurer une approche équilibrée** : La clientèle prévient que les secteurs ne doivent pas être définis en fonction de leurs défis. EDC a un rôle important à jouer pour encourager les entreprises canadiennes et favoriser le progrès. Elle conseille de ne pas se concentrer exclusivement sur le négatif. Elle appuie également le lien d'EDC avec les objectifs de développement durable (ODD), en soulignant que leur application devrait être équilibrée. Dans certains cas, les progrès d'un pilier (p. ex., l'environnement) peuvent avoir des conséquences sur un autre pilier (p. ex., le pilier social).

- **Communiquer l'approche pour en tirer parti et trouver des recours** : Les parties prenantes aimeraient que l'approche d'EDC en matière de levier et de recours soit plus claire. Un groupe a fait valoir que l'établissement de liens avec certaines lois serait une pratique exemplaire dans ce domaine.
- **Tirer parti des normes et des forums internationaux** : Les OSC encouragent EDC à travailler avec des organisations internationales, comme le Forum économique mondial, pour faire progresser les pratiques mondiales et harmoniser les politiques avec les normes internationales de pointe. Des groupes ont suggéré que des initiatives comme les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne constituent un bon point de référence pour EDC.
- **Intégrer les droits des travailleurs migrants** : Certaines OSC suggèrent d'intégrer les droits des travailleurs migrants dans des cadres tels que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.
- **Définir l'impact** : Les OSC ont indiqué que la politique devrait donner plus de détails sur la façon dont les répercussions sont mesurées et définies. Ils appuient également l'engagement à rendre compte des répercussions sur les droits de la personne.

- **Harmonisation avec les autres organismes de crédit à l'exportation (OCE)** : Les parties prenantes recommandent d'envisager les efforts déployés par d'autres OCE pour définir les pratiques exemplaires et assurer l'harmonisation des droits de la personne.
- **Travailler en respectant les contraintes de capacité** : Les parties prenantes internes soulignent que l'adoption de nouvelles initiatives pourrait mettre à rude épreuve la capacité. À mesure que l'ensemble des politiques est révisé tous les deux ou trois ans, les parties prenantes conseillent de maintenir la gestion des changements et de la charge de travail, en notant la possibilité d'élargir les programmes et de faire preuve de plus d'ambition dans les années à venir.
- **Maintenir l'interconnectivité des droits de la personne** : Les parties prenantes ont indiqué qu'elles aimeraient voir une plus grande connectivité et une plus grande harmonisation avec le Cadre stratégique de GRES (p. ex., les changements climatiques).
- **Clarté de la tolérance au risque** : Les parties prenantes internes cherchent à obtenir des précisions sur un seuil de risque pour lequel EDC refuserait une transaction plutôt que de chercher à exercer un effet de levier et à obtenir un recours.
- **Régler les principaux problèmes** : Les parties prenantes internes aimeraient que la politique reflète les droits des membres de la communauté 2SLGBTQ+, les risques associés aux transactions militaires et la chaîne d'approvisionnement.

# POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION

## ABORDER LES NOUVEAUX SUJETS DES DÉCLARATIONS



### CLIENTS ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE

*Les parties prenantes s'entendent sur l'élargissement des priorités visées par la Politique sur la transparence et la divulgation et elles recommandent de s'aligner sur les cadres directeurs.*

- **Harmonisation avec les normes existantes** : Les parties prenantes ont recommandé d'explorer de nouvelles divulgations dans les cadres de divulgation existants ou d'indiquer dans la politique lesquelles EDC suit actuellement (p. ex., celles du GTIFCC, du Conseil des normes de comptabilité durable (CCSD), de l'organisme Global Reporting Initiative (GRI), etc.).
- **Soutien pour les divulgations conformes aux critères ESG** : La clientèle a indiqué qu'elle appuyait une plus grande intégration des divulgations liées aux facteurs ESG dans la politique. Les domaines d'intérêt comprennent les indicateurs environnementaux, les paramètres de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les données sur la diversité et l'inclusion, les obstacles à l'emploi et les plaintes actives de dénonciateurs.
- **Adopter une orientation ambitieuse** : Au moment d'explorer de nouvelles mesures et de nouvelles exigences en matière de rapports sur les facteurs ESG, EDC devrait maintenir une orientation ambitieuse.

- **Mise en garde contre l'« openwashing »<sup>1</sup>** : La société civile a recommandé qu'EDC s'abstienne de faire référence à une combinaison non normalisée de mesures et qu'elle fasse preuve de cohérence dans la façon dont elle rend compte de son rendement en pourcentage et en chiffres. Les parties prenantes recommandent d'établir une description honnête et équilibrée en déterminant à la fois les points forts et les points à améliorer. Si elle veut élargir ses paramètres, EDC devrait également s'assurer qu'elle communique le plus de renseignements importants.
- **Communiquer le processus de priorisation** : Les groupes de la société civile ont insisté sur l'importance d'inclure des détails sur la façon dont EDC choisit et priorise les nouvelles exigences en matière de divulgation. Les groupes recommandent que ces détails soient intégrés à la Politique sur la transparence et la divulgation d'EDC.

<sup>1</sup> L'«openwashing » est défini comme une apparence de source ouverte et de licence ouverte à des fins de marketing, tout en maintenant les pratiques exclusives (<http://openwashing.org/>)

# POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION

## ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE



### CLIENTS ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Dans l'ensemble des groupes, les parties prenantes conseillent à EDC d'adopter une approche visant à accroître la transparence tout en respectant la confidentialité des clients.*

- **Améliorer la transparence dans une certaine mesure** : La clientèle recommande un certain niveau de transparence qui créerait un avantage concurrentiel sur le plan de la transparence; cependant, il faut tenir compte des considérations de confidentialité et de sensibilité commerciale.
- **Établir et maintenir la confiance des clients** : Il est important de maintenir une solide confiance avec la clientèle pour demeurer à l'aise avec la divulgation de l'information.

- **Améliorer la transparence de l'approche à l'égard du pétrole, du gaz et des technologies propres, conformément aux engagements climatiques** : Les parties prenantes aimeraient que les engagements d'EDC en matière de changements climatiques soient plus clairs, y compris fournir une définition plus claire des technologies propres et la déclaration des transactions individuelles liées aux technologies propres.
- **Maintenir une approche relative à la déclaration des transactions** : Les parties prenantes semblaient satisfaites de l'approche actuelle d'EDC en matière de rapports D2/D3, et ils n'ont pas exprimé le désir de voir la divulgation des opérations de cautionnement.
- **Transparence relative aux dépenses gouvernementales** : Les OSC recommandent d'améliorer la transparence relative aux dépenses publiques.
- **Élargir la portée de la transparence** : Les OSC suggèrent de publier davantage les données sur les projets des catégories B et C.

- **Continuer de divulguer les refus ESG à un niveau agrégé** : Les employés indiquent que l'information (particulièrement en ce qui concerne les transactions) peut poser un risque de sensibilité pour les clients et recommandent que ces données continuent d'être divulguées à un niveau agrégé.
- **Préoccupations relatives à la divulgation des transactions de cautionnement** : Les parties prenantes internes ont indiqué que le cautionnement est trop délicat à divulguer et que les banques canadiennes auraient probablement des préoccupations à l'égard de ce niveau de divulgation.
- **Donner des conseils sur les lignes directrices des secteurs avant la divulgation** : Les parties prenantes internes ont recommandé que les positions ou les lignes directrices des secteurs soient communiquées à l'interne et à l'externe avant la divulgation publique afin de donner l'occasion de formuler des commentaires et de faciliter la sensibilisation et la compréhension.

# POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION

## ACCORDER LA PRIORITÉ À L'ACCESSIBILITÉ



### CLIENTS ET SECTEURS



### SOCIÉTÉ CIVILE



### À L'INTERNE

*Les parties prenantes ont souligné les points à améliorer pour assurer l'accessibilité et la facilité de navigation.*

- **Aider les parties prenantes à naviguer dans les divulgations :** Les parties prenantes souhaitent que la politique soit plus claire en ce qui concerne les endroits où se trouvent les cadres de divulgation et de rapport d'EDC.
- **Améliorer l'accessibilité des rapports sur les transactions individuelles :** Les parties prenantes suggèrent d'améliorer la fonctionnalité de déclaration sur le site Web d'EDC afin de faciliter le filtrage et la recherche.

- **Faciliter la navigation :** Les parties prenantes de la société civile ont suggéré que les principaux documents et divulgations soient clairement indiqués dans la politique au moyen de liens pour en améliorer l'accessibilité.
- **Cesser de supprimer les données sur les transactions après trois ans :** EDC divulgue actuellement les transactions individuelles sur le site Web pendant trois ans, avant de les supprimer en raison des contraintes de capacité du site Web. Les parties prenantes croient fermement qu'EDC ne devrait pas retirer les transactions du domaine public après leur divulgation.
- **Veiller à ce que les téléchargements soient lisibles par machine :** Les parties prenantes encouragent fortement EDC à veiller à ce que leurs documents soient disponibles dans un format lisible par machine. Les téléchargements en format PDF doivent être évités, si possible.
- **Améliorer la fonctionnalité de la page Web :** Les parties prenantes se sont dites préoccupées par la divulgation des transactions, mentionnant que la page Web tombe fréquemment en panne.

- **Améliorer l'accessibilité des renseignements sur les transactions :** Les gestionnaires de comptes remarquent des difficultés à trouver des données sur les transactions sur le site Web. On souligne la refonte du site EDC.ca et la possibilité d'améliorer la navigabilité. Certains font remarquer qu'une fonction de TRI des transactions pourrait être utile.
- **Travailler conformément à la nouvelle *Loi canadienne sur l'accessibilité* :** Les parties prenantes internes ont fait remarquer qu'EDC renforcera les exigences en matière de divulgation conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, qui obligera les organisations à établir un milieu de travail accessible d'ici 2040. La législation exige un éventail d'améliorations visant l'accessibilité, y compris des documents lisibles à la machine.
- **Clarifier les exigences de divulgation du Compte du Canada :** Les parties prenantes internes ont demandé plus de clarté quant à savoir si la politique s'applique aux opérations portées au Compte du Canada.
- **Prioriser la confidentialité des clients :** Certaines parties prenantes internes suggèrent de mettre l'accent sur la confidentialité des clients.

# COMMENTAIRES DE L'ACTIONNAIRE SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX



**POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**



**DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**



**POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

*Le gouvernement du Canada a fourni des commentaires sur le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC.*

• **Soutien à l'élargissement de la portée des politiques :**

L'actionnaire a indiqué qu'il appuyait l'élargissement de la portée de la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux pour tenir compte de l'approche globale d'EDC à l'égard des facteurs ESG.

- **Appui solide à l'inclusion des risques liés à la biodiversité et à la nature :** L'actionnaire s'est dit très favorable à l'intégration de la divulgation des risques liés à la biodiversité et à la nature. Il a souligné qu'EDC devrait envisager de se joindre au Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), car la nature et la biodiversité sont des priorités clés du gouvernement fédéral. L'actionnaire devrait également souhaiter qu'EDC adopte un langage uniforme lorsqu'elle fait référence à la biodiversité et aux risques liés à la nature.

- **Mise en garde concernant le soutien pour les positions sectorielles :** L'actionnaire appuie l'adoption de positions sectorielles et thématiques claires, mais met en garde contre les exclusions générales. EDC pourrait envisager de décrire des activités semblables à celles décrites dans la taxonomie des activités durables de l'Union européenne (UE).

- **Clarifier le sujet :** L'actionnaire a suggéré de préciser plusieurs définitions et processus clés; en voici certains :

- Processus d'examen environnemental et social des projets pétroliers et gaziers;
- Inclusion des effets environnementaux cumulatifs;
- Définition de l'exploitation forestière à grande échelle;
- Expansion des « forêts à forte valeur de biodiversité » à « grande biodiversité et/ou à valeur climatique ».

- **Harmonisation avec les objectifs climatiques du Canada :**

L'actionnaire a suggéré à EDC d'envisager de modifier sa position, de justifier le financement en fonction de l'amélioration des conditions environnementales de base d'un pays hôte à appuyer plutôt des projets alignés sur les objectifs climatiques du Canada et les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

- **Harmonisation avec les initiatives fédérales :** L'actionnaire suggère d'harmoniser la Politique des droits de la personne avec les programmes et initiatives fédéraux comme les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion (IDE), la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada et l'engagement du Canada en matière de financement climatique.
- **Exiger le CLPE :** L'actionnaire suggère d'inclure explicitement la notion de CPLCC dans le contexte des activités de développement et des projets auxquels participent les peuples autochtones.

# COMMENTAIRES DE L'ACTIONNAIRE SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX



## POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION

*Le gouvernement du Canada a fourni des commentaires sur le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC.*

- **Décrire clairement la position du secteur sur le financement du secteur pétrolier et gazier, le cas échéant.**
- **Refléter l'engagement à l'égard de la carboneutralité d'ici 2050 :** L'actionnaire aimerait qu'EDC énonce explicitement son engagement à aligner son portefeuille de prêts sur l'objectif de carboneutralité.
- **Clarifier les attentes des clients :** L'actionnaire aimerait qu'EDC énonce explicitement ses attentes en matière de rapports sur les émissions (p. ex., portée 1, 2, 3) pour les clients des secteurs à intensité carbonique.
- **Refléter les initiatives internationales :** L'actionnaire aimerait que le libellé de la politique d'EDC soit tiré d'initiatives et d'accords internationaux. Par exemple, décrire un engagement envers l'alinéa 2.1c) de l'Accord de Paris : « Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».
- **S'aligner sur les engagements en cours du gouvernement du Canada :** L'actionnaire suggère qu'EDC continue de veiller à ce que son approche demeure conforme à l'engagement et au cadre du gouvernement visant à éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles (en cours d'élaboration).
- **Examiner d'autres thèmes clés :** L'actionnaire a suggéré qu'EDC examine également d'autres points, notamment, en soulignant les possibilités émergentes en matière de technologies propres pour les secteurs à intensité carbonique, en intégrant les principes financiers de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) à l'annexe A de la Politique, en élaborant de cibles fondées sur des données scientifiques dans tous les secteurs, en intégrant des éléments de sécurité énergétique et d'incertitude géopolitique dans la politique, en s'engageant explicitement à financer des solutions climatiques conformes à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et de la dégradation des forêts, et en modifiant le langage politique en délaissant « l'intensité carbonique » au profit de la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre.
- **Élargir les divulgations climatiques :** L'actionnaire recommande la divulgation accrue relative à l'intensité des émissions des portefeuilles de prêts et d'investissements d'EDC.
- **Améliorer l'accessibilité :** L'actionnaire recommande qu'EDC publie des données dans un format lisible par machine, en décrivant l'appui d'EDC par type de secteur, d'entreprise et de produit.